

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1898

Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition Yoko Ono organisée au musée d'art contemporain

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1898 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION YOKO ONO
ORGANISEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 9 mars au 10 juillet 2016, le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente une grande rétrospective consacrée à l'œuvre de Yoko Ono.

Artiste à la fois plasticienne, musicienne, vidéaste et engagée pour la paix, elle est à l'origine de la performance.

Depuis les années 50, Yoko Ono crée une œuvre expérimentale et interactive ancrée dans le quotidien. Ses textes, véritables partitions, se déclinent dans toutes les formes de la culture visuelle : spectacle vivant, pièces musicales, actions participatives, peintures, installations, films... accordant une place essentielle à l'imaginaire. Il s'agit d'une première rétrospective française, des poèmes illustrés de 1952 jusqu'aux œuvres de 2016.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les entreprises Europe 1 – Lagardère Publicité et Sytral assisté de Keolis ont manifesté leur intérêt pour le Musée d'Art Contemporain et souhaité être associés au plan promotionnel du Musée d'Art Contemporain pour cette exposition les entreprises Europe 1- Lagardère Publicité et Sytral assisté de Keolis ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Deux parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Parrains	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Europe 1 – Lagardère Publicité	Vague de spots radio de 20 secondes diffusés du 14 au 18 mars 2016 Valorisation : 13 000 € HT	Logo du partenaire sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> - affiches Decaux 120x176 et 320x240 - affiches 40x60 - cartons d'invitation - flyers-programme - insertions publicitaires (formats supérieurs au 1/4 page) - dossier de presse - panneau partenaires dans le hall du musée. Valorisation : 13 000 € HT

<p>Sytral assisté de Keolis</p>	<p>Une campagne d'affichettes crochets (10 000 exemplaires) du 11 au 17 mars 2016</p> <p><u>Valorisation : 3 000 € HT</u></p> <p>Deux vagues d'une semaine de communication animée sur les écrans iTCL</p> <p><u>Valorisation : 3 000 € HT</u></p> <p>Une annonce dans la newsletter Club Privilège</p> <p><u>Valorisation 1 500 € HT</u></p> <p>Covering de l'ascenseur Charpennes pendant 15 jours à partir du 28 mars</p> <p><u>Valorisation 5 200 € HT</u></p> <p>Covering de plusieurs abris de tramway</p> <p><u>Valorisation 17 990 € HT</u></p> <p><u>Valorisation totale : 30 690 € HT</u></p>	<p>Logo du partenaire sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affiches Decaux 120x176 et 320x240 - affiches 40x60 - cartons d'invitation - flyers-programme - insertions publicitaires (formats supérieurs au 1/4 page) - dossier de presse - panneau partenaires dans le hall du musée <p><u>Valorisation : 13 000 € HT</u></p> <p>6 visites commentées d'1h pour 25 personnes, comprenant l'entrée à l'exposition et la visite commentée par un médiateur</p> <p><u>Valorisation : 1 050 € (non assujetti à TVA)</u></p> <p>250 entrées à l'exposition</p> <p><u>Valorisation : 2 250 € (non assujetti à TVA)</u></p> <p>50 hors-séries de l'exposition</p> <p><u>Valorisation : 450 € HT</u></p> <p>50 affiches de l'exposition</p> <p><u>Valorisation : 300 € HT</u></p> <p>Maquettage, impression et pose des différentes déclinaisons nécessaires à la mise en œuvre des actions du parrain</p> <p><u>Valorisation : 9 640 € HT</u></p> <p>Valoriser des actions menées dans la newsletter du Musée d'art contemporain de Lyon, sur son site web et sur les réseaux sociaux</p> <p><u>Valorisation : 4 000 € HT</u></p> <p><u>Valorisation totale : 30 690 € HT</u></p>
---------------------------------	---	--

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon /Musée d'Art Contemporain, Europe 1 – Lagardère Publicité et le Sytral assisté de Keolis pour la rétrospective Yoko Ono au Musée d'Art Contemporain de Lyon, du 9 mars au 10 juillet 2016, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, natures 7088 et 7062.

4- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN